



**POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS
ADOPTÉE : FÉVRIER 2024**

Liste des modifications

Date	Résolution	Description
12 février 2024	20240212-10	Adoption de la politique



POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est responsable de fournir plusieurs services à sa population constituée de 3 884 habitants sur un territoire de plus de 150 km²;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, la Ville souhaite adapter ses pratiques dans la planification et la gestion des actifs afin d’être en mesure de prendre des décisions durables, réfléchies et éclairées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville accorde une grande importance à la qualité des services offerts à ses citoyens ainsi qu'à la gestion des risques, aux enjeux liés aux changements climatiques et au développement durable;

CONSIDÉRANT QU’une planification rigoureuse permettra d'anticiper plus efficacement les besoins à long terme, de privilégier la prévention plutôt que la réaction ainsi que de mieux planifier et budgétiser l'acquisition, le renouvellement, l'entretien et l'exploitation de tous les actifs de la Ville;

CONSIDÉRANT QU’en visant à devenir une communauté viable à long terme, la Ville de Danville s'engage à assurer une gestion durable de ses actifs, favorisant ainsi l'équité intergénérationnelle.

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

1. OBJET

La Ville de Danville assure la prestation de divers services essentiels à la communauté, notamment la possession d'actifs matériels tels que des terrains, des bâtiments, du matériel, des équipements de loisirs et des infrastructures routières. Elle se charge de leur fonctionnement, de leur entretien et de leur réhabilitation.

La gestion des actifs représente une approche holistique qui mobilise tous les services municipaux au sein d'une municipalité. Son objectif principal est de générer de la valeur pour la collectivité en assurant une gestion des infrastructures existantes. Son but ultime consiste à maximiser les bénéfices, à minimiser les risques et à garantir de manière durable des niveaux de services satisfaisants pour la communauté. L'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion des actifs se révèle fondamentale pour bâtir des collectivités durables et résilientes.

La présente politique décrit les grands principes de gestion des actifs à mettre en œuvre à l'échelle de la Ville.

2. OBJECTIFS

La présente politique ne remplace pas les processus décisionnels existants tels que ceux liés à la planification stratégique et à la gestion budgétaire. Elle vient plutôt les compléter en s’alignant à ceux-ci et en fournissant un point de vue à long terme axé sur les enjeux et les risques que représentent les actifs qui soutiennent les stratégies de la municipalité.

Les principaux objectifs sont :

- Posséder une structure de gestion des actifs pérenne au roulement du personnel;
- Préserver la capacité financière de la municipalité à fournir les niveaux de services;
- Développer une vision à long terme pour la génération future;
- Communiquer efficacement et de façon transparente avec les citoyens concernant les choix d'investissements;
- Prendre en compte le cycle de vie des actifs, le risque, l'environnement et les actifs naturels dans les processus décisionnels;
- Optimiser l'utilisation des ressources ainsi que la maintenance et le remplacement de celles-ci;
- Prendre des décisions objectives et éclairées afin d'effectuer les bonnes interventions aux bons endroits et au bon moment;
- Maintenir et améliorer le système d'inventaire de données et d'informations, assurant, entre autres, la mémoire institutionnelle;
- Prévenir plutôt que guérir.

2.1 Portée de la politique

La présente politique de gestion d'actifs s'applique à tous les actifs matériels municipaux, comme la voirie, les infrastructures souterraines, les usines de filtration et d'épuration, le parc véhiculaire, l'éclairage et les ouvrages de gestion de circulation, les bâtiments, les parcs, les arbres, etc. La Ville de Danville reconnaît également l'importance des milieux naturels pour le mieux-être de sa collectivité et inclut ces actifs naturels dans ses inventaires et ses pratiques de gestion des actifs.

Quand d'autres actifs n'appartenant pas à la Ville sont utilisés pour la prestation des services, celle-ci collabore avec les propriétaires de ces actifs et fait la promotion des principes décrits dans la présente politique (matières résiduelles, aéroport, etc.).

Le tableau 1 résume les services fournis par la Ville de Danville et donne des exemples de groupes et de types d'actifs qui appartiennent à la Ville et qui appuient la prestation de ces services. Ces groupes et types d'actifs seront précisés notamment dans l'élaboration du plan de gestion d'actifs.

Tableau 1 : Exemple d'actifs

Service fourni à la collectivité	Exemple de groupes d'actifs (liste non exhaustive)	Exemples de types d'actifs (liste non exhaustive)
Traitement et distribution de l'eau	Infrastructures d'eau	Barrages, réservoirs, conduites, vannes, actifs naturels, usine de filtration, etc.
	Infrastructures d'égouts	Conduites, regards, station de pompage, usine d'épuration, etc.
	Infrastructures de drainage	Conduites, regards, ponceaux, bassins, actifs naturels
Transport	Infrastructures de transport routier	Routes, ponts, feux de circulation, éclairage, etc.
	Infrastructures de transports actifs	Trottoirs, pistes cyclables, lien multifonctionnel, etc.

Parcs à vocation récréative	Infrastructure de parcs	Terrains de sport, terrains de jeux, sentiers, actifs naturels
Environnement et milieu de vie durable	Milieus humides et boisés	Réserves naturelles, servitudes de conservation, emphytéote
Installations communautaires Installations municipales	Bâtiments	Bureaux municipaux, bâtiments des services d'incendie et de police, bâtiments à vocation récréative et culturelle
Sécurité civile	Véhicules	Camions de pompiers, équipements lourds, chasse-neige, etc.
Matières résiduelles	Bâtiments	Écocentre, dépôt de terre, etc.

3. PRINCIPES

L'atteinte des objectifs techniques, financiers et stratégiques que vise la gestion des actifs selon l'approche intégrée retenue par la Ville de Danville s'appuie sur les principes directeurs suivants :

Prestation de services à la clientèle

Définir clairement les objectifs en matière de niveaux de service qui concilient l'équilibre entre le risque et les obligations réglementaires, les attentes de la collectivité et la capacité de payer des citoyens.

Développement durable

Une gestion des actifs qui intègre et préserve les milieux naturels pour la richesse qu'ils apportent, tant d'un point de vue économique, environnemental que social, par leur impact sur le mieux-être de la collectivité.

Approche globale — cycle de vie des actifs

Prendre des décisions de manière concertée entre les propriétaires d'actifs en considérant la totalité du cycle de vie de l'actif (planification, conception, opération, entretien et remplacement).

Responsabilité financière et prise de décision concernant la gestion des actifs

Élaborer des plans d'investissement hiérarchisés arrimés au plan de gestion des actifs et à la planification stratégique de la Ville. Ces plans d'investissements tiennent compte de la totalité du cycle de vie de l'actif, de la capacité de l'organisation, et incluent notamment le budget de fonctionnement et d'entretien.

Innovation

Innover et être audacieux dans l'élaboration des processus de gestion des actifs, afin de viser une évolution constante du niveau de maturité de l'organisation. Des indicateurs seront définis afin de mesurer l'efficacité du système en vue d'apporter les ajustements requis en cohérence avec les objectifs stratégiques.

Amélioration continue

Évaluer et maintenir le niveau de compétence des ressources humaines en matière de gestion des actifs et assurer un soutien technique et la formation nécessaire en la matière.

4. RESPONSABILITÉ

La politique est adoptée par le conseil municipal et est portée par la direction de la Ville de Danville. La politique s'applique à tous les employés municipaux qui ont un lien direct ou indirect avec des actifs ou le système de gestion d'actif en général.

L'atteinte des objectifs de la politique requiert un engagement de l'ensemble des parties prenantes qui, par leurs actions et leurs rôles respectifs, assurent le leadership collectif nécessaire à un système efficace de gestion d'actifs.

Conseil municipal

- Définir et adopter la planification stratégique de la Ville de Danville;
- Exposer clairement les valeurs et les priorités organisationnelles;
- Adopter la Politique de gestion des actifs, ses révisions éventuelles et les plans en découlant;
- Agir comme ambassadeur de la présente politique face à l'organisation et la population;
- Appuyer les initiatives ou les projets visant l'atteinte des objectifs de la politique et des plans en découlant;
- Approuver le financement des ressources humaines et matérielles requises à l'atteinte des objectifs de la politique et des plans en découlant.

Direction générale

- Dirige la mise en œuvre de la Politique de gestion des actifs et son application au sein de l'organisation (approche descendante dite « top-down »);
- La direction générale apporte des recommandations au conseil municipal;
- Assure un leadership cohérent avec la politique et le développement de la culture organisationnelle;

Comité de direction

- Pilote l'adoption de la politique au sein de leur service respectif;
- Alloue les ressources humaines et matérielles requises à l'atteinte des objectifs de la politique;
- Procure une formation adéquate du personnel;
- Vise une amélioration continue des processus en gestion des actifs.

Comité de gestion des actifs

- Responsable de la Politique de gestion des actifs et de ses révisions;
- Diffuse et promeut la politique au sein de l'organisation;
- Émet des recommandations à la direction générale en matière de gestion d'actifs;
- Maintien informé la direction générale et le comité de direction sur la progression de la mise en œuvre de la politique au sein de l'organisation;
- Coordonne la mise en œuvre des plans découlant de la politique;
- Offre un soutien technique aux services municipaux en gestion d'actifs;
- Effectue une vigie sur les outils et les pratiques en gestion d'actifs.

Employés municipaux

- Participe à la mise en œuvre de la Politique de gestion des actifs et des plans en découlant;
- Agissent en conformité aux exigences de la politique et des plans en découlant;
- Agissent comme ambassadeurs de la politique auprès de la population ou des partenaires de la Ville de Danville.

5. COMMUNICATION DE LA POLITIQUE

La Politique de gestion des actifs et ses éventuelles révisions sont adoptées par le conseil municipal et peuvent être consultées sur le site internet de la Ville de Danville.

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière

Adoption de la politique : 12 février 2024